

GUIDE DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

2025



Conception Ville de Veauche - NVQ

QU'EST-CE QUE LE CMJ ?



Le Conseil Municipal Junior est une instance démocratique qui permet aux jeunes des classes de CM1/CM2 des écoles veauchoises de s'impliquer dans la vie de la commune. Au sein du CMJ, on s'écoute, on propose des idées, on met en place des projets utiles à tous, on participe aux commémorations, cérémonies officielles, évènements locaux....

Il a pour **objectifs** de

- **Donner la parole** aux jeunes et les associer aux actions locales
- Sensibiliser les jeunes à la **citoyenneté**.
- **Réaliser des projets** pour améliorer le cadre de vie.

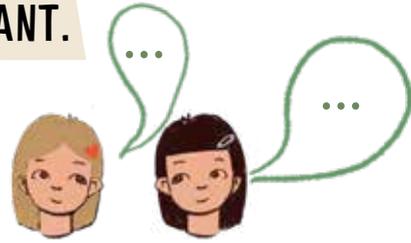
Le CMJ est composé de **30 jeunes**, élus chaque année en octobre. Les membres sont répartis en différentes commissions thématiques (environnement, sports, culture, etc.) pour travailler sur des projets spécifiques jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ils sont encadrés par des élus référents et des animateurs du Pôle Enfance Jeunesse de la Ville.

30 JEUNES ÉLUS



VOTER UN ACTE CITOYEN IMPORTANT.

Voter c'est exprimer son avis, ses idées à travers le choix d'une ou plusieurs personnes pour nous représenter. Pour connaître les idées et propositions de ceux qui se présentent c'est important de lire leurs propositions, discuter ...



QUI PEUT-ÊTRE CANDIDAT ?

Tous les élèves veauchois de CM1 domiciliés sur la commune. Les candidats sont élus par les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et

CM2, pour deux ans.

École les Glycines : 5 sièges

École Marcel Pagnol : 5 sièges

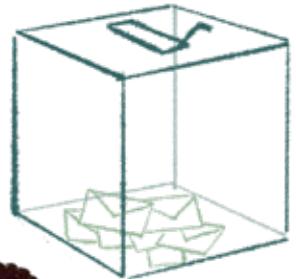
École Saint-Laurent : 5 sièges

COMMENT FONCTIONNE LE VOTE ?



Le vote est secret pour permettre à chacun de voter librement sans être influencé. Le vote se fait dans un isoloir où l'on glisse dans une enveloppe le papier imprimé avec les noms des candidats de son choix.

Le soir du vote, on procède au dépouillement : les voix pour les candidats sont ainsi comptabilisées et ceux qui ont obtenu le plus de voix sont ainsi élus.





COMMENT PRÉSENTER MA CANDIDATURE ?

J'ai un ou plusieurs projets que je veux présenter à mes camarades, pour ma ville, et qui pourront bénéficier à tous

Pour me présenter, je crée mon affiche sur une feuille où :

- **J'écris le titre** : l'élection du Conseil Municipal Junior.
- **Je donne un titre à mon projet** et j'écris une petite description.
- **J'ajoute des dessins ou des images** et des slogans qui me correspondent.
- **Je demande l'autorisation à mes parents**, je remplis le dossier CMJ et je l'apporte au pôle Enfance-Jeunesse.
- **Je présente mon projet** à l'ensemble des classes.
- **Avec l'autorisation, j'accroche mon affiche** dans un lieu visible de l'école.

QUELQUES RÉALISATIONS DU CMJ

2025



Abris à hérissons



Formation aux gestes qui sauvent



Parcours / Guide des croix

2024



Visite à l'Écopôle



VOS RESPONSABILITÉS D'ÉLU JUNIOR

En tant qu'élu junior, vous avez plusieurs responsabilités :

- Participer aux réunions du CMJ et aux travaux des commissions.
- Représenter les idées de vos camarades.
- Participer aux événements organisés par la Ville et notamment les commémorations : 11 novembre, 19 mars, 8 mai et 18 juin. (Les parents reçoivent une invitation par e-mail quelques semaines avant).
- Proposer et mettre en œuvre des projets pour la commune.
- Collaborer avec les autres élus, les services municipaux et les associations locales.

LES VALEURS À RESPECTER

- **Respect** : Écouter et respecter les opinions de chacun.
- **Engagement** : S'investir dans les projets et les missions du CMJ.
- **Esprit d'équipe** : Travailler en collaboration avec les autres élus.



FONCTIONNEMENT DU CMJ

RÉUNIONS

Les réunions du CMJ se tiennent une fois par mois, le vendredi à 17h30 à 18h30 .

Elles se déroulent au Pôle Enfance Jeunesse. Chaque commission se réunit également selon un planning défini en début de mandat.

- 7 novembre 2025
- 5 décembre 2025
- 9 janvier 2026
- 6 février 2026
- 6 mars 2026
- 3 avril 2026
- 22 mai 2026
- 5 juin 2026
- 3 juillet 2026

ORGANISATION DES COMMISSIONS

Les commissions sont des groupes de travail spécialisés. Chaque élu choisit de participer à une ou plusieurs commissions en fonction de ses intérêts. Les commissions se réunissent régulièrement pour discuter des projets et avancer dans leur réalisation

ENCADREMENT

Le CMJ est encadré par des animateurs et des élus municipaux qui sont là pour vous accompagner et vous conseiller tout au long de votre mandat.

CONTACT ET INFORMATIONS UTILES

Coordonnées du CMJ :
Pôle Enfance Jeunesse / CMJ
12 Rue Marcel Pagnol

Élue référente : Catherine RIOUX

Animatrice référente : Julie Rey
Téléphone : **04 77 06 07 11**
Email :
information.jeunesse@veauche.fr

RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez la Ville de Veauce sur les réseaux sociaux pour rester informés des dernières actualités et des événements du CMJ.

 **Facebook :** VilledeVeauce

 **Instagram :** Villedeveauce

 Également sur l'Application mobile **Illiwap**

Et sur le site internet **veauche.fr**

CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER ÉLU À VEAUCHE

Cette chartre fixe les règles que le conseiller municipal junior s'engage à respecter durant la durée de son mandat de deux ans.

LES DEVOIRS

- Assister aux réunions (les premiers vendredis de chaque mois) et aux cérémonies de la ville de Veauche.
- S'investir dans les projets du CMJ.
- Informer les jeunes de la commune des actions du CMJ.
- Favoriser la citoyenneté.
- Être porteur de projets.
- S'informer des besoins des jeunes (via la boîte aux lettres à idées).
- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

LES DROITS

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

- Proposition de projets ou d'actions réalisables.
- Organisation de manifestations (culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes).
- Liberté d'exprimer ses opinions.
- Implication dans les actions municipales.
- Participation à la vie citoyenne.

Signature parents :

Signature du candidat :



Action : CMJ

Date : _____

FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE DE DROIT À L'IMAGE POUR LES MINEURS

Pour les mineurs, dans le cadre des activités du Pôle Enfance Jeunesse ou des animations culturelles et scolaires de la Ville de Veauche, une autorisation parentale est requise pour la diffusion des prises de vues réalisées :

Nom et prénom de l'enfant concerné : _____

Nom et prénom du représentant légal : _____

- J'autorise la diffusion des photographies de mon enfant.
 J'autorise la diffusion des vidéos de mon enfant.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Le cas échéant, l'autorisation est valable pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

Utilisation de vos données personnelles

La municipalité de Veauche, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires au recueil du consentement au droit à l'image. Ce consentement entrainera la publication possible de photographies ou vidéos de vous-même et/ou de votre enfant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà d'une année relative à la présente autorisation.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports (site de la Ville, expositions, presse...) sur lesquels les photographies et vidéos de votre enfant peuvent être diffusées.
- du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la Mairie de Veauche Place Jacques Raffin, 42340 Veauche ou info@veauche.fr

Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Place Jacques Raffin - BP 2 - 42340 VEAUICHE
TÉL. 04 77 36 82 82- e-mail: info@veauche.fr

